

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1166 expulsant Prem Sukhlal! Bhimiji de la Côte française des somali

n° 1166

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la Sureté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, Est expulsée du territoire de un Côte française des Somalis, la personne dont le nom suit : Premsukhlal Bhimji, Banian, né à Akelé, Bombay (frdes anglaises), en 1925, fils de Bhimjee Deojee et de feu Manibui Diladur, emp'ové de commerce, demeurant provisoirement chez son frère à Djibouti. Nathalal Bimijee (infractions répétées au règlement sur Fimmigration et le séjour ces étrangers), Art, 2, — Le présent arrete sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

le gouverneurp.h.siriex